

mations privées sur nos publics. Ce sont des données que nous refusons de transmettre pour des raisons philosophiques et déontologiques.

Vous êtes une grande fédération de plus de 400 membres (!). Comment faites-vous, en interne, en termes de gouvernance et de prise de décision pour arriver à vous harmoniser ?

Une gouvernance pyramidale où il revient au conseil d'administration (CA) de prendre les décisions stratégiques. Il s'y déroule parfois des grands débats, mais nous arrivons à atterrir sur des décisions auxquelles adhère le plus grand nombre. On fonctionne au consensus, sans vote. Les dossiers sont très techniques, il y a alors une confiance déléguée à l'expertise de l'équipe. De plus, au sein du CA, il y a trois « chambres » (l'insertion socio-professionnelle, l'intégration des personnes étrangères, l'EP) désormais ouvertes à d'autres membres que les administrateurs. Cela permet aussi à de petites structures qui n'ont pas la possibilité de siéger en tant qu'administrateur de faire remonter leurs réalités de terrain.

Quelles sont vos ambitions pour le futur ?

Que les fédérations d'employeurs et sectorielles puissent aussi se retrouver, non pas seulement autour d'enjeux du droit social, droit du travail mais également autour d'enjeux sociétaux. J'aimerais qu'on puisse mettre en place une plateforme de discussion réunissant toutes les fédérations autour de thématiques sociétales et qu'on puisse porter un plaidoyer commun. Autre ambition : défendre la légitimité de la Communauté française à l'heure où se prépare une 7ème réforme de l'État, où la disparition de notre entité de tutelle est évoquée. Enfin, un enjeu que nous partageons avec le Collectif 21 qui est celui de la défense du fait associatif au niveau européen. ●

Propos recueillis par Paul Vanderstraeten

1. Les missions de la FESEFA : élaborer des positions communes visant la promotion et la défense de ses affiliés, assurer leur représentation au sein de la Commission paritaire 329 (organe définissant les conditions salariales du secteur socioculturel), et soutenir ses membres notamment dans les matières relatives à la législation sociale et aux relations collectives de travail.



À l'instar des réflexions du Collectif 21 (dont elle est membre (lire p6-7) – la FESEFA a publié, pour ses 30 ans d'existence, en 2021, un ouvrage collectif intitulé *L'autonomie associative menacée. Des défis et ambitions pour garantir nos libertés*, aux éditions Couleur livres.

De quelle menace est-il question ? Depuis plusieurs années, le secteur associatif a connu une accélération de la délégitimation de son action. Cela a pris plusieurs formes.

L'augmentation de la logique des appels à projets, par exemple, met en concurrence et fragilise des associations qui doivent batailler pour obtenir des financements. A cela se rajoute l'importation de cette novlangue managériale et ses pratiques, provenant du secteur privé et marchand : dorénavant les associations doivent se donner des objectifs « SMART », piloter leurs objectifs avec des indicateurs, rendre des rapports d'activités, ... Et puis, il y a la suppression de la loi de 1921 qui fondait l'autonomie associative et lui définissait son identité. C'est à présent le nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA) qui va prendre le relais. Cette réunion de deux types de structures distinctes - les sociétés privées et les associations - au sein d'un même code législatif annonce la couleur : la spécificité du fait associatif s'érode et se rapproche davantage d'un nouveau type de structure lucrative.

L'ouvrage orchestré par la FESEFA nous fait traverser ce paysage connu, mettant des mots sur le vécu/ressenti du « terrain ». Histoire et analyses. La première partie du livre esquisse le fait associatif dans son parcours historique, permettant de mieux appréhender les logiques, les combats et revendications que les associations ont portés par le passé. En deuxième partie, le livre dégage les problématiques contemporaines spécifiques au secteur associatif (le CSA, le polysubventionnement, l'enjeu des volontaires, la participation citoyenne, la question des usagers, etc.).

À travers différents articles et contributeurs, on perçoit la portée de ces changements sur le monde associatif et son autonomie, et quelques moyens d'y faire face. Ainsi, dans les conclusions du livre, Geoffroy Carly (président de la FESEFA) pose une série de suggestions qui permettraient de préserver la liberté associative (et sa visée à l'émancipation), tout en se dégageant des logiques marchandes, managériales, concurrentielles et administratives qui minent de plus en plus l'esprit fondateur du monde associatif. Quelques pistes de réflexions-actions : recréer des utopies, développer l'auto-évaluation et reconnaître l'expertise associative, réactiver les lieux de participation, redorer la fibre politique de l'action associative, redéfinir les contours d'une relation harmonieuse entre le citoyen/ le secteur associatif/ les services publics / le pouvoir politique, ou encore faire évoluer le CSA... « *Les progrès*, écrit-il, *il nous faut les inventer ! Nous autoriser à penser et agir autrement, par un travail culturel qui nourrit les imaginaires collectifs, les identités, les desseins et aboutit à des utopies concrètes. Il nous faut nous emparer des espace-temps à notre disposition pour leur rendre leur liberté, leur créativité, leur dimension collective, leur caractère subversif* ».

L'ouvrage dense de 180 pages, à entrées multiples, dessine le kaléidoscope de l'associatif dans le lequel nous baignons, fort et fragile à la fois. Une lecture, très à-propos, pour tous les travailleurs, militants ou chercheurs, jeunes et vieux, qui chercheraient à mieux comprendre l'évolution et les défis du monde associatif en Belgique francophone, ici et maintenant. ● P.V.

***L'autonomie associative menacée. Des défis et ambitions pour garantir nos libertés*, Ed. Couleur livres, Bruxelles, 2021, 184 pages, 19 €.**

Un exemplaire est disponible à la « bibliothèque » de COJ.